



LE TÉLÉSERVICE AUBETTE

POUR EXPORTER EN TOUTE SÉCURITÉ
DES VINS ET DES SPIRITUEUX VITICOLES
EN CHINE





ENTREPRISES :

Le téléservice AUBETTE, un atout pour vos exportations. Protégez votre patrimoine et vos données commerciales avec la douane française.



C'est le seul système de garantie de la traçabilité et de l'authenticité reconnu par la France pour les vins et spiritueux viticoles nationaux exportés vers la Chine.

QU'EST-CE QUE L'AUBETTE ?

Afin de faciliter et de sécuriser l'exportation des vins et des Cognac ou Armagnac au départ d'un port français à destination directe de la Chine continentale, la douane a lancé en janvier 2015 une application gratuite dénommée AUBETTE.

Elle permet aux autorités sanitaires chinoises de consulter en ligne :

- des informations contenues dans les documents administratifs électroniques (DAE) concernant la traçabilité des opérations et l'authenticité des produits (à l'exclusion des données commerciales, telles que la valeur) ;
- des données relatives au transport issues du système d'information portuaire, à partir des numéros de conteneurs, lorsque les produits quittent l'Union européenne par un port français ;
- des éléments contenus dans les certificats d'origine délivrés par des interprofessions.

+ d'informations sur douane.gouv.fr

douane.gouv.fr>professionnel>viticulture,
contributions indirectes et accises>viticulture



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
11, rue des deux Communes
93558 MONTREUIL CEDEX
www.douane.gouv.fr

Infos Douane Service

OCTOBRE 2016